

Les séries figées dans *Le traité de stylistique* de Charles Bally (1865-1947)



Brigitte Lépinette

Universitat de València-IULMA, Espagne

brigitte.lepinette@uv.es



Reçu le 24-02-2013/Accepté le 15-05-2013

Résumé

Cet article contextualise dans *Le traité de stylistique* ([Heidelberg, 1909 et 1921] 1951) de Charles Bally le traitement des séries figées, question qui, en particulier, après les recherches sur la combinatoire sémantico-lexicale d'Igor Mel'čuk et les travaux syntaxico-sémantiques, de base distributionaliste, de Maurice Gross spécialement, a donné lieu, de nos jours, à une littérature linguistique aussi bien quantitativement que qualitativement importante. Avant ces derniers auteurs, Bally a fait de ces *séries phraséologiques* un élément sur lequel portera son double objectif d'*identification* et de *délimitation* dans la langue des *faits d'expression* liés à l'*affectivité* (considérés par opposition aux *faits d'expression* qui le sont à la *pensée*). Dans le cadre des présupposés linguistiques particuliers de la stylistique de Bally, l'analyse des séries figées permettra à ce linguiste d'en reconnaître les principales caractéristiques (lexicales, sémantiques mais non syntaxiques). Cependant, -contrairement aux études récentes dans ce domaine, d'abord théoriques- elle sera mise au service d'un apprentissage du français s'appuyant sur ce que nous pouvons appeler un *corpus* (avant la lettre) destiné à l'apprentissage d'une langue.

Mots-clés : linguistique de Bally, séries figées, séries semi-figées, combinatoire sémantico-lexicale, combinatoire syntaxico-sémantique

Las expresiones fijas en *Le traité de stylistique* de Charles Bally (1865-1947)

Resumen

Este artículo contextualiza el tratamiento de las expresiones fijas en *Le traité de stylistique* ([Heidelberg, 1909 et 1921] 1951) de Charles Bally. Se trata de una cuestión que ha generado hasta hoy una literatura lingüística cuantitativa y cualitativamente importante, en particular tras las investigaciones sobre la combinatoria semántico-léxica de Igor Mel'čuk y los trabajos sintáctico-semánticos, de base distribucionalista, de Maurice Gross. Previamente a dichos autores, Bally había convertido estas series fraseológicas en un elemento sobre el que recaerá su doble objetivo de *identificación* y delimitación en la lengua de *hechos de expresión* ligados a la *afectividad* (considerados por oposición a los *hechos de expresión* que lo serían del *pensamiento*). En el marco de los presupuestos lingüísticos propios de la estilística de Bally, el análisis de las expresiones fijas permitirá a este lingüista discernir sus principales características (léxicas, semánticas pero no sintácticas). Sin embargo, -contrariamente a los estudios recientes sobre el tema, en principio teóricos- se empleará para el aprendizaje del francés apoyándose en lo que podríamos denominar un *corpus -avant la lettre-* destinado al aprendizaje de una lengua.

Palabras clave: lingüística de Bally, expresiones fijas, expresiones semi-fijas, combinatoria semántico-léxica, combinatoria sintáctico-semántica.

Fixed expressions in *Le traité de stylistique* of Charles Bally (1865-1947)

Abstract

This article puts into context the treatment of fixed expressions in *Le traité de stylistique* ([Heidelberg, 1909 and 1921] 1951) of Charles Bally. The matter has aroused a quantitatively and qualitatively important linguistic literature, particularly after the research of Igor Mel'čuk in the semantic-lexical combination and Maurice Gross' works in syntactic-semantics, rooted in a distributionalist basis. Previously, Bally had applied these phraseological series to the double aim of language's *identification* and *delimitation* of *expression's facts* linked to *affectivity* (considered in opposition to *expression's facts of thought*). In the framework of linguistics' budgets, typical of Bally's stylistics, the analysis of fixed expressions will allow this linguist to establish its main characteristics (both lexical and semantic, though not syntactical). Nevertheless, contrary to recent studies in this field, in fact theoretical- it will be put into the service of French learning which is supported by what could be called a *corpus-avant la lettre*- for the purpose of language learning.

Keywords: Bally's linguistics, fixed expressions, half-fixed expressions, semantic-lexical combination, syntactic-semantic combination

1. Introduction

Les 'séries figées' -ce concept de 'séries figées' renvoyant, comme dans la terminologie, habituelle depuis déjà plus d'un quart de siècle, à celui de phrase ou de syntagme nominal, verbal, adverbial ou adjectival, dont la combinatoire syntaxique n'est pas libre et le sens peut être opaque¹- figurent dans les dictionnaires depuis que la langue française y a été l'objet de recensements d'une certaine extension². Par exemple, au XVIIe siècle, l'une des parties annexes du Nicot 1606 (*Explications morales d'aucuns proverbes*) inclut phrases et syntagmes (figés pour nous), tous opaques sémantiquement, cette opacité sémantique étant l'une des raisons pour laquelle ces derniers furent retenus par le compilateur. *A petit mercier, petit panier* (20, 1³) ou *Petite pluie abat grand vent* (21, 1) sont consignés, tout comme *Trouver chaussure à son pied* (21, 2) ou *Nager en grand'eau* (p. 23, 1)⁴. Un peu plus tard, - en un exemple entre beaucoup d'autres possibles relevant du domaine de la lexicographie monolingue - Furetière 1690 introduisait la série figée verbale *Faire de la terre un fossé* et définissait cette dernière comme (s.v. Gallicisme):

« [une] *phrase* ou [un] régime particulier à la langue Françoisse, qui a quelque chose contre les règles de la grammaire des langues ordinaires. *Faire de la terre un fossé*, c'est gallicisme qui n'a pas un sens, une construction régulière [...] ».

1 Nous incluons, dans cette définition liminaire de la 'série figée', les phrases (complètes) dont certaines correspondent à ce que, à l'heure actuelle, on entend généralement (mais non exclusivement) comme proverbes. Ce domaine des phrases figées (vs. syntagmes figés) est maintenant clairement reconnu en linguistique comme spécifique, mais il ne l'était pas jusqu'à il y a peu.

2 Les séries figées (avant la lettre), comme l'ont montré les historiographes de la lexicographie (monolingue et bilingue) ont été introduites très tôt dans les répertoires lexicographiques (dans des mesures et sous des formes diverses, voir, par exemple, Rey 1973 sur les dictionnaires du XVIIe siècle ou nos propres travaux (2001) sur le *Thresor / Tesoro* bilingue de C. Oudin (1607).

3 Dans ce cas, le premier chiffre indique la page, le second la colonne de la série citée.

4 Signalons que la seconde des raisons de la compilation que nous venons de mentionner – ainsi que nous l'avons montré dans une étude antérieure de laquelle nous extrayons les exemples ici cités – est d'ordre expressément *moral*.

L'Académie 1694 donnait de ce terme une définition pratiquement identique :

« *Galicisme. s. m. Maniere de parler particuliere à la langue françoise, & contraire aux regles ordinaires de la grammaire. S'attaquer à quelqu'un, se battre avec quelqu'un, sont des gallicismes*⁵ ».

Les lexicographes du XVIII^e siècle insistaient ainsi sur le caractère *aberrant* (au sens étymologique de ce terme) des phrases ou syntagmes de ce genre par rapport à la règle grammaticale mais aussi au sens compositionnel de ces derniers (de par leur impossible ou difficile interprétabilité).

Cette affirmation explique⁶ que ces *phrases ou régimes particuliers à la langue Française*, relevant du domaine de l'irrégularité, c'est-à-dire de l'exception et de la singularité ont été (sauf exceptions) absents de la Grammaire latine étendue (GLE)⁷, contrairement aux phrases ou syntagmes (pour nous) *libres*, dont les éléments de base -les parties du discours- étaient pris comme objet, classés et analysés selon le découpage graphique traditionnel en *mots*. Pour la même raison, on comprend que le domaine par excellence des séries figées ont été les dictionnaires, d'abord les dictionnaires bilingues avec leur souci d'être utiles aux *étrangers*, ensuite les monolingues, l'ambition de ces derniers étant finalement de nature identique, même si les destinataires n'étaient plus strictement les mêmes⁸. Ce découpage en unités 'simples' -qui avaient été classées en parties du discours dès les premières grammaires vernaculaires et placées en entrées dans les dictionnaires monolingues-, que Bally considérait 'instinctif'⁹ (vol. I, chap.2) est celui que ce dernier contestera, le qualifiant de 'étymologique et analogique', et qui, à juste titre, expliquera pour lui l'absence de la notion de 'séries phraséologiques' dans les études linguistiques.

Au XVIII^e siècle, dans un cadre grammatical nouveau, la question des séries figées, assimilées à l'*idiotisme*, phénomène qui sera toujours considéré du domaine de l'*irrégularité*, se posera différemment. Si 'Idiotisme' fait maintenant l'objet d'une entrée dans l'*Encyclopédie méthodique*, ni le concept ni le terme n'en seront pour autant introduits dans la grammaire¹⁰. Dans sa visée *transcendante*, la grammaire générale (GG) depuis Port-Royal avait considéré les signes dans leur relation avec la pensée. Comme conséquence de ce principe, Port-Royal se verra dans l'obligation -ce sont les tours *figurés* qui l'y amèneront- de distinguer dans le discours l'ordre *logique* -celui de la pensée- et des façons de parler *arbitraires*. Beauzée dans l'*Encyclopédie* théoriserait cette opposition -avec plus de précision qu'Arnaud et Lancelot (1660)- en établissant une dichotomie entre des idiotismes qui sont, pour lui,

5 Dans ces deux citations, les caractères gras sont de nous.

6 Cf. Lépinette 2011 et, en particulier, 2012 : *La parole exemplaire*, étude de laquelle nous avons extrait les exemples du XVIII^e siècle.

7 La GLE est la dénomination dont est responsable S. Auroux (en particulier, 1994) pour ces grammaires qui, de façon majoritaire, ont précédé chronologiquement la grammaire générale (GG).

8 Voir note 2, ci-dessus. Comme on le sait, les dictionnaires bilingues sont à la fois sémasiologiques et onomasiologiques, alors que le dictionnaire de l'*Académie française* (1694) est sémasiologique, surtout destiné à expliciter les sens des entrées.

9 Sans doute plus qu'un 'instinct', il s'agit d'un résultat du type de grammatisation -majoritaire- auquel furent soumises des générations d'apprenants jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle (au moins).

10 En particulier, 'idiotisme' n'apparaît pas dans le *Système Figuré des parties de la grammaire* (s.v. Grammaire, *Encyclopédie méthodique*, p. 846). Cf. Lépinette, 2011 que nous résumons ici.

particuliers à une langue donnée mais *réguliers*, c'est-à-dire régis par (s.v. Idiotisme) : « *les règles immuables de la parole [et dans lesquels] il n'y a de violé que les institutions arbitraires et usuelles* », face à ceux qui sont *arbitraires*, i.e. propres à chaque langue. Ces derniers peuvent relever, pour l'Encyclopédiste, soit de la *syntaxe*, soit de la *lexicologie*. Cette hétérogénéité dans l'analyse, due finalement à son étroite relation avec les bases théoriques de la GG, ne permettront pas à Beauzée de focaliser nettement la question du figement ni d'entrevoir l'opposition fondamentale -de nature syntaxique, dans ce cas- qu'un siècle et demi plus tard, établira Otto Jespersen (1860-1843), dans sa *Philosophy of Grammar*¹¹, ouvrage dont Gaston Gross (1997 : 3), qui en citera le principe suivant, mettra en valeur la nouveauté radicale :

« *[il existe pour Jespersen] deux principes opposés dans les langues : la liberté combinatoire et le figement. Mettre ainsi, d'entrée de jeu, le figement sur le même plan que la notion de règles [combinatoires] était une grande innovation* ».

Dans les deux grands courants (la GLE et la GG) dont nous venons de rappeler succinctement les fondements respectifs nous avons pu constater, d'abord, que l'analyse en parties du discours exclut les séries figées en tant que groupements ne correspondant, ni du point de vue de la syntaxe ni du sens, à l'unité de base *-grosso modo*, le mot- qui est celle de ces grammaires. Quant à la GG et ses épigones, elle privilégiera le rapport pensée/discours, renvoyant donc ce que tous -lexicographes et grammairiens- s'accordaient à considérer des *anomalies* ou des écarts à placer dans un terrain qui n'arrive pas, pour cette raison, à être purement discursif, demeurant à mi-chemin entre le cognitif (dont, on le sait, l'objet est, résumé schématiquement, le fonctionnement de la pensée) et le discursif (qui, tout aussi schématiquement, concerne le fonctionnement du discours). Charles Bally, disciple de F. de Saussure (1857-1913), n'exclura pas de préciser dans sa stylistique (voir plus bas) les rapports entre les deux *entités* : la pensée et la langue, distinguées selon le principe fondateur de la GG¹². Mais notons déjà -faut-il le rappeler ?- que l'une des dichotomies de Saussure était : langue vs. discours et non : langue vs. Pensée. En tout état de cause, Ch. Bally n'échappera pas à la règle. Son analyse de la *phraséologie* et le rôle qu'il réservera à celle-ci sera un élément important de sa *linguistique*, raison pour laquelle *Le traité de stylistique* n'insistera pas sur la notion d'écart ou de déviance par rapport aux *tours irréguliers* (comme antérieurement). Il n'établira pas de dichotomie radicale (cf. Jespersen, *supra*), entre phrase figée et phrase libre (bien qu'il reconnaîtra implicitement cette dernière, voir ci-dessous in 3.). Au contraire, il assimilera la 'phraséologie' - dans sa *linguistique* propre- à des phénomènes (*faits d'expression*) 'normaux' de la langue, présentant surtout des critères pour les 'délimiter' et montrant qu'ils sont liés au caractère *affectif* (vs. logique) du langage (voir aussi in 3.), question fondamentale pour le Genevois.

11 1924 (traduction française : *La philosophie de la grammaire* 1971).

12 Nous verrons plus bas (in 2.) ce que sont ces deux entités dans la stylistique de Bally. Nous croyons d'ailleurs que la position de F. Brunot ne sera pas sans point commun avec celle de Ch. Bally. Cf. F. Brunot, *La Pensée et la langue* 1922, grammaire qui, pour le dire sans nuances, est *onomasiologique*, allant de la 'pensée' aux formes linguistiques.

2. La théorie linguistique de Bally dans *Le Traité*

2.0. Chez Charles Bally, la *série figée* n'apparaît pas sous ce nom (les termes les plus fréquents étant : *série phraséologique* vs. *unité phraséologique*¹³, deux classes particulières, dans la typologie du Genevoix, de groupements plus ou moins figés). Pourtant, la question en relation avec quelques-unes des caractéristiques de ces séries figées (ou semi-figées) est bien présente dès 1905 (*Précis de stylistique*) et, de façon attendue, étroitement dépendante (comme nous venons de le rappeler in 1. ci-dessus) de la conception de la langue qui lui est propre. Pour cette raison, nous tenterons de dégager de cette reconstitution de la *théorie linguistique* les éléments qui peuvent être pertinents pour traiter cette question du (pour nous) 'figement', en une relecture du *Traité de stylistique française* (1951 : VII) : « continuation de recherches dont [l'auteur a] donné le résultat dans le *Précis de stylistique* [1905] et dans *Le traité de stylistique* [Heidelberg, 1909 et 1921] qui sera réimprimé en 1951 à Paris¹⁴ ». Nous soulignerons que le *Précis* et *Le traité* (nous les nommerons ainsi dorénavant) de 1909 sont antérieurs à la rédaction du *Cours de linguistique générale* (1916) dont se chargèrent, comme il est connu, principalement Bally, Albert Sechehaye (1870-1846) et Albert Riedlinger, tous trois disciples de Saussure. Les critiques s'accordent pourtant à considérer que le *premier* Bally et Saussure eurent des objectifs divergents -comme le montre R. Amacker 1991-. Ces textes de Bally -*Précis* et *Traité*- nous intéresseront donc en tant que premier moment historique de l'élaboration de la théorie linguistique de Bally qui nous permettra de mettre en évidence les positions de ce dernier concernant les séries figées ou semi-figées, notre sujet ici (nous ne considérerons pas les œuvres postérieures de Bally).

Signalons que pour rendre compte, dans une lecture personnelle (le sujet précis des *séries figées* chez Bally a déjà été considéré¹⁵) qui ne se bornera pas aux pages liminaires, des positions théoriques de Bally d'après *Le traité*, nous nous trouvons face à une caractéristique qui fait la particularité mais, en même temps, la difficulté de ce volume. Celle-ci est évidemment due à son caractère hybride, à la fois didactique et théorique (voir aussi plus bas, in 2.1.). Ainsi, pour le lecteur actuel -pour nous, en définitive, qui, désireuse de préciser la nature des séries figées, tentons de synthétiser la *linguistique* du *Traité*- la théorie a parfois à être déduite de la présentation de techniques opératoires proposées par l'auteur, qui, au-delà de la simple exemplification, tiennent lieu de démonstration. Par exemple, le chapitre 158, consacré aux synonymes, s'intitule « Méthode idéale pour l'étude des synonymes ». Si les deux finalités ultimes de Bally restent, comme dans cette partie du *Traité*, l'*identification* et la *classification des faits de langage* (voir *infra* en 2.1.), on est en droit *a priori* de se demander si, sous ce titre et dans les contenus qu'il y présente, l'auteur se réfère à une méthode d'analyse linguistique (à mettre en œuvre par le linguiste pour finalement théoriser) ou à un exercice didactique (à faire réaliser à des apprenants avec une finalité, pour eux, d'apprentissage

13 'Série phraséologique' constitue une entrée du *Tableau synoptique des termes d'identification et de leurs principaux synonymes* (1951, T. II, p. 223).

14 Nous nous appuyerons uniquement sur ce texte de 1951 et les pages citées dans cette partie 2. sont de cet ouvrage.

15 Voir, en particulier, Sylvie Durrer 1998.

linguistique) ¹⁶. Il s'avérera d'ailleurs que les deux visées sont intimement mêlées dans cette partie consacrée aux synonymes : la méthode a une finalité théorique, que l'on perd parfois de vue dans le foisonnement des exemples et des *exercices* du T. II, mais qui s'intègre finalement dans la visée générale du *Traité*.

Cependant, quand il élabore nombre de chapitres de son volume, Bally a *in mente* des apprenants de la langue (étrangers ou non), pas seulement, c'est évident, des linguistes, bien que tout exercice de langue soit obligatoirement tributaire d'une linguistique, au moins implicite (voir aussi, par exemple, in vol. I, chap. 70-73) ¹⁷.

Une autre caractéristique de Bally vient aussi compliquer la quête du chercheur qui lit *in extenso* le volume I du *Traité*. En raison, peut-être du caractère didactique -déjà souligné- ou encore de la position originale de Bally par rapport à la lexicologie de son temps, le Genevois a recours à une terminologie qui n'est parfois ni vraiment définie ni spécifiquement linguistique. C'est le cas, entre autres, de l'ensemble (parasynonymique ?) mis en jeu pour traiter précisément la question des synonymes (chap. 160) : 'entourage' ('du mot', qui correspondrait plutôt à notre situation de communication), 'atmosphère' ('qui entoure les mots', équivalent d'intention du sujet parlant ?) et 'contexte' ('que nous devons observer' et qui, dans ce cas, serait de nature purement textuelle). Autre exemple (extrait de la même Troisième partie, volume I, chap. 167), peut-être encore plus significatif : Bally se réfère aux 'différence et caractères spéciaux des synonymes' vs. leurs 'nuances de détail'. Ce flou terminologique a d'ailleurs été déjà noté par S. Durrer (1998). De la même manière, l'historien de la linguistique peut détecter la présence de termes 'vestiges' de la linguistique (générale mais aussi historique, bien que Bally répudie cette dernière visée). Se trouvera dans ce cas : le très fréquent 'esprit' (par exemple et entre de nombreux exemples possibles, la phraséologie sera définie comme (Chap. 2, Sommaire, p. 66) « des groupements dans lesquels l'esprit fait entrer les mots_ ». Se trouveront aussi dans le même cas : le terme 'usuel' ainsi que le terme 'logique', qui ne peuvent tous deux manquer de rappeler l'*Encyclopédie*, dans son opposition entre ordre ou construction *logique* vs. ordre ou construction *usuel(le)*.

Enfin, plus que devant une progression rigoureuse dans la présentation des moyens pour réaliser les opérations successives de *délimitation*, *identification* et *classification des faits de langage*, nous nous trouvons parfois face à des retours en arrière et des redites que l'auteur lui-même explique par le principe (purement didactique) selon lequel (vol. I, chap. 161) : « Il est des choses qu'on ne saurait trop répéter ». Preuve de cette difficulté organisatrice, nous verrons que les données sur les séries figées se retrouvent dans le *Traité*, dans des parties significativement distinguées les unes des autres : l'*illusion du mot* est

¹⁶ Chap. 160, p. 148-9) : "Sachant que par le contexte que 'veiller' implique la notion simple de "soin" [...], je peux, en **conservant** toujours fidèlement **le souvenir** du contexte, à titre de contrôle, **consulter un dictionnaire** idéologique sous cette rubrique et [...] **me composer** une série où figureront : "avoir soin, prendre soin, prendre garde que[...]"

¹⁷ Dan Savatovzky (2006 : 216) note que Bally a insisté sur le fait que « il a surtout songé en le [*Le traité*] composant à l'enseignement secondaire ».

traîtée dans un chapitre et la phraséologie dans un autre, les deux chapitres se présentant comme solidaires.

2.1. Rappelons que la première *proposition* de Bally est la suivante : ce ne sont pas uniquement les *symboles linguistiques* que l'on doit *observer* quand on étudie une langue mais aussi les *relations qui unissent la parole à la pensée*, ce qui a pour résultat que cette étude en acquiert un double caractère : (a) (p. 2, vol. I) « psychologique en tant que [cette dernière étude] est basée sur l'observation de ce qui se passe dans l'esprit d'un sujet parlant, au moment où il exprime ce qu'il pense » et (b) « linguistique » (ibid.) : « en ce qu'elle est tournée vers la face expressive de la pensée et non vers la face pensée des faits exprimés ». De cette première dichotomie générale, Bally tire une seconde opposition qui, en même temps, précisera l'objectif de sa recherche : l'étude prendra en compte la (ibid.) « face expressive de la pensée » et exclura (ibid.) : « la face pensée des faits exprimés ».

On peut s'interroger sur ce que veut dire *Le traité* lorsqu'il établit cette seconde opposition : Dans quelle perspective linguistique se situe-t-il ? Surtout, qu'est-ce que la pensée, entité telle qu'elle peut avoir une face expressive alors que l'expression (*les faits exprimés*), en contrepartie, aurait une face pensée ? C'est pour développer cette double affirmation que, nous semble-t-il, Bally opposera un peu plus bas les titres de deux paragraphes (et leurs développements respectifs) (p. 5) : *Le langage exprime nos idées* / (p. 6) *Le langage exprime nos sentiments* et, pour assurer la base de cette seconde dichotomie, il tentera de cerner les deux notions de 'pensée' et de 'sentiments'. À sa propre interrogation (à caractère évidemment aussi didactique que rhétorique) sur la nature de la pensée (p. 5) : « Que doit-on entendre par ce terme vague (*sic*) de 'pensée' ? », l'auteur répond (ibid.) :

« Le langage exprime nos idées. *D'abord nous exprimons des idées*¹⁸ ; la parole a pour mission (mais ce n'est ni la première, ni la plus importante) *d'extérioriser toute la partie intellectuelle*¹⁹ de notre être pensant. Quand nous constatons, affirmons ou nions que telle chose est ou n'est pas, nous exprimons des idées (par ex. : « la terre tourne ») ; nous en exprimons encore quand nous jugeons simplement, objectivement, sans mêler notre moi aux phénomènes sur lesquels se porte notre attention (p. ex. : « Dieu est bon »). Nous pensons par idées même quand nous exprimons une volonté, à condition de ne mêler (ce qui d'ailleurs est fort rare) aucune parcelle de sentiment à notre volition (p. ex. : « Honore ton père et ta mère »). En un mot, nous pensons par idées toutes les fois que nous nous affranchissons de notre moi pour pénétrer dans le domaine de ce qui n'est pas nous. L'idée est en d'autres termes, l'effort fait par l'esprit pour se rapprocher de la réalité objective ou de ce que nous concevons comme tel, peu importe que cette réalité soit du monde extérieur ou de monde intérieur ».

Il s'avère ainsi que le langage a une double fonction, l'une, qui sera secondaire pour Bally, d'*extériorisation* de notre *pensée* (ou de nos *idées*, terme qui

18 En caractères gras dans le *Traité de stylistique* (1951).

19 En italique dans dans ce même *Traité de stylistique* (1951).

semble synonyme pour le Genevois) quand nous n'impliquons pas notre *moi* dans l'exercice de la parole car, ainsi qu'il l'affirme (p. 6) : « les idées sont impersonnelles ».

L'autre fonction du langage, cette fois essentielle pour l'auteur du *Traité*, est justement en rapport avec l'expression de ce *moi* qui représente (ibid.) : « la partie affective de notre être, nos émotions, nos sentiments, nos impulsions, nos désirs, nos tendances ».

Finalement, bien qu'il fasse état d'une presque constante implication du *moi* dans le langage, Bally insiste sur le fait que ce dernier est (ibid.) : « un fait social [qui, par conséquent], *ne peut exprimer des mouvements de l'être individuel que la face accessible à la connaissance des autres individus [...]. Nos pensées nous sont propres, les symboles employés pour leur expressions sont communs à tous ceux qui parlent de la même façon que nous* ».

Une langue est la même pour tous les sujets qui la parlent mais, en même temps, elle est modulée par le fait qu'elle est le produit d'un sujet -particulier, ajoutons-nous- qui la parle à un autre sujet, ou destine à son interlocuteur un discours, lui aussi particulier, car (p. 8) : « *On ne peut guère parler sans parler à quelqu'un, ou sans penser à quelqu'un. [...]* ». Il s'ensuit qu'il faut envisager le langage (ibid.) : « comme expression d'une pensée communiquée à autrui ou exprimée avec la représentation d'autrui [...] ». Ce principe (présence de la dualité locuteur/interlocuteur(s) avec les caractéristiques qu'en acquiert le discours), *a priori*, ne différerait pas essentiellement de celui qui a présidé, à une époque encore relativement proche dans l'histoire de la linguistique, au développement de la pragmatique, discipline qui prendra en compte des discours dans les différentes instances de l'acte de communication. Ce qui en diffère, pensons-nous, c'est la dichotomie pensée/sentiments du Genevois.

Ce sont les trois principes *fondateurs* de cette *linguistique*, que nous venons de rappeler, qui conduiront Bally à concevoir une branche particulière de l'étude de la langue : la *stylistique*, définie comme la science qui aura pour objet (p. 16) : « *les faits d'expression du langage organisé au point de vue de leur contenu affectif, c'est-à-dire l'expression des faits de la sensibilité par le langage et l'action des faits de langage sur la sensibilité* ».

Il s'avère donc que, le terrain ayant ainsi été délimité et *débarrassé* de ce qui est traditionnellement l'objet de la grammaire ou de la lexicologie mais aussi de la sémantique historique, cette étude ne s'appliquera qu'à celle des formes linguistiques marquées par l'affectivité. Mais il ne s'agira pas de discours d'interlocuteurs donnés, dans des situations elles aussi définies, à propos desquels le linguiste effectuerait des analyses donnant lieu finalement, par exemple, à des généralisations linguistiques -à des *règles*-. A l'inverse, l'objet de l'étude de Bally est la langue elle-même, au sens saussurien du terme, mais -précisons- seulement la 'zone' de la langue qui a passé le 'crible' du linguiste, parce que, selon lui, elle ne renverrait pas à la *pensée* : dans cette *langue* ainsi sélectionnée, Bally établira de fait un corpus (*Traité*, vol. II) de ce qu'il appellera *faits d'expressions*, qu'il sélectionnera justement parce que,

comme le précise *Le traité*, ces faits d'expression sont liés à la *sensibilité*²⁰. C'est donc, paradoxalement, cette notion, de base *psychologique* -extralinguistique et, pour cette raison même, *a priori* floue²¹ pour les linguistes- qui va, initialement, servir de critère pour sélectionner des *faits d'expression liés à la sensibilité* et, finalement, faire de ces derniers l'objet d'analyses de nature linguistique. Notons en conséquence le rôle que tiendront souvent les *faits de pensée* qui serviront à mettre en évidence, par contraste, ces *faits d'expression* liés à la *sensibilité*.

2.2. En cohérence avec cette base *linguistique*, la stylistique, telle que la conçoit Bally, comprendra d'abord (p. 16) deux parties, la première dans laquelle seront *délimités* les *faits d'expression* de la langue française -tels qu'il les a définis *a priori* : faits *liés à la sensibilité*- et la seconde dans laquelle ces derniers seront *identifiés*.

Selon *Le Traité*, *délimiter un fait d'expression*, c'est (vol. I, p.16) : « tracer, dans l'agglomération des faits de langage dont il fait partie, ses limites propres ». Or les limites propres de ce *fait d'expression* sont (ibid.) : « celles qui permettent de l'assimiler à l'unité de pensée dont il est l'expression ». Cette opération²² est *intellectuelle* et ne relève pas encore du domaine de la stylistique. De l'aveu du Genevois, (vol. I, p. 17) : « elle pourrait aussi bien être réclamée par la grammaire et la lexicologie ». De fait, la *délimitation des faits d'expression* occupe dans *Le traité* deux grands chapitres qui s'articulent dans ses deux grands titres se référant aux caractéristiques *psychologiques* des sujets parlant une langue, comme sont l'*instinct étymologique et analogique*, tout en ayant en même temps pour objet la description de phénomènes linguistiques, qu'en général prennent en compte la lexicologie, la sémantique (dirait-on aussi aujourd'hui²³) et/ou la grammaire (par ex. : familles étymologiques, et famille sémantique (chap. 48), homonymes étymologiques (chap. 49), homonymes sémantiques (chap. 50), les calques (chap. 57), côté musical des faits d'expression (chap. 63), etc., ou encore, fixité variable des groupes de mots (chap. 80), nécessité de l'étude des locutions (chap. 81), etc.²⁴).

2.3. Les considérations sur la *délimitation des faits d'expression* amènent Bally à une constatation fondatrice dans sa stylistique, en même temps qu'à dénoncer (vol. 1, chap. 77), ce qui nous intéresse directement ici, « l'illusion du mot ». *Le traité* renouvelle ainsi complètement la réflexion sur la nature du mot tel qu'il a été envisagé jusqu'à maintenant dans la grammaire, de la GLE -unité graphique- à la GG -élément de la proposition/jugement. Bally établit avec netteté que (vol. I, chap. 71) :

20 Comme preuve de cette conception 'saussurienne' de la *langue* (opposée à la *parole*), sous-jacente finalement chez Bally, les exercices d'application du Vol. II du *Traité* réunissent surtout – bien que non exclusivement car il y figure aussi quelques textes à analyser – des expressions extraites de dictionnaires de toutes natures.

21 Nous employons encore ce terme mais s'appliquant, cette fois, non plus à la terminologie (voir in 2.0, ci-dessus) mais aux concepts de base de la linguistique de Bally.

22 Cette opération est à effectuer par le linguiste mais aussi par le sujet parlant et surtout apprenant une langue.

23 La sémantique telle que nous la concevons aujourd'hui dépasse de loin cette discipline – encore seulement historique – qui était celle de Bally.

24 Nous reviendrons en 3. sur ce chapitre précis. Signalons que Bally introduit le concept de *sémantique* (p. XII, p. 31, etc.) par exemple. Pour l'historien de la linguistique il serait intéressant, nous semble-t-il, d'étudier ce dernier concept de sémantique chez Bally.

« L'unité graphique ne correspond pas forcément à une unité de pensée. Peu importe que cette unité de pensée soit une représentation concrète ou un concept abstrait. Un mot n'est donc pas forcément une unité lexicologique, si par ce terme on entend ce qui, dans un contexte parlé ou écrit correspond à une unité indécomposable de la pensée ».

Par 'unité indécomposable de la pensée', *Le traité* comprend un sens dénoté par une unité simple ('pomme' -fruit-) mais aussi par un ensemble d'unités morphologiquement complexes -'pomme de pin'- ou par une phrase -'c'est pour ma pomme'-, pour reprendre des exemples typiques de la lexicographie (discipline qui se heurte finalement au même *désajustement*, et résout ce dernier, tant bien que mal, dans la double option pratique, de 'regroupement' polysémique des entrées vs. 'dégrouper' homographe-homonymique de ces dernières). *Le traité* réitérera la même idée sous une autre forme (ibid.) :

« Si l'on applique, l'une sur l'autre, l'unité de pensée et l'unité graphique (c.-à-d. le mot), on constate que tantôt elles se recouvrent exactement, tantôt la première n'est qu'une partie de la seconde, tantôt enfin, la seconde n'est qu'une partie de la première ».

2.4. Identifier est, chez Bally, une opération qui complète celle de la *délimitation* et consiste à définir (p.16) : « le fait d'expression en lui substituant un terme d'identification simple et logique, qui correspond à une représentation ou à un concept de l'esprit ».

Il est à noter tout d'abord, que, dans cette deuxième partie (chap. 101-153), le *fait d'expression* sera considéré de deux manières qui s'opposent : comme liés à la *sensibilité* ou, au contraire, par contraste, à l'*esprit*, comme nous le verrons, dans des chapitres portant par exemple sur les séries figées (vol. I, chap. 101), face à d'autres chapitres traitant les *modes d'expression intellectuelle* (par exemple, chap. 132 : *La langue scientifique*). Au désir de faire la sélection entre ce qui est du domaine de la stylistique (les caractères affectifs) et ce qui n'en relève pas, Bally ajoutera l'ambition de classer les phénomènes, selon un modèle *idéologique* qui différencierait de celui des dictionnaires (cf. chap. 142, *Critique des dictionnaires idéologiques*)²⁵. Notons que ce désir d'ordonnement des sens d'une langue -que nous ne considérerons pas ici- n'était pas neuf mais lié à la question des sens génériques vs. spécifiques que l'analyse componentielle des structuralistes reprendra avec une terminologie *ad hoc* dans leur visée.

Notons par ailleurs que l'*identification* ressemble assez, dans certains cas, à une opération assimilable à notre procédé actuel de commutation, d'origine distributionnaliste. En même temps, cette 'opération' d'*identification* sert à nous éclairer sur la notion de 'logique' pour Bally : ce dernier mentionne la *substitution* d'une entité morphologique (et sémantique ?) complexe par un autre *terme, simple* (morphologiquement, peut-on supposer) *et logique*, qui renvoie alors à une équivalence du point de vue du concept, donc du sens, comme nous l'avons vu ci-dessus, s'agissant du 'mot'²⁶.

25 Voir à ce sujet D. Savatozky 2006 : 227 et ss.

26 Cette 'commutation' n'a théoriquement rien à voir avec un test d'acceptabilité, notion étrangère, évidemment à Bally,

3. Les séries figées

Comme l'indiquent la présence et la nature de nos deux premières parties - *préparatoires*, donc, de ce point de vue dans l'économie de la présente étude-, la conception de la phraséologie selon Bally est un élément important de la théorie *linguistique* générale, i.e. de sa théorie de la langue sous-tendant sa *stylistique*. Ainsi, la phraséologie se situe logiquement, d'abord, dans la partie consacrée à la *délimitation des faits d'expression*.

3.1. Bally ouvre ces pages (chap. 79) définissant un mot comme le centre de multiples associations mentales avec d'autres mots (chap. 79) :

« Chaque mot est dans notre mémoire une maille d'un réseau aux fils tenus et innombrables ; dans chaque mot viennent aboutir pour en repartir *ensuite*, mille associations diverses. Ainsi, d'une part, les mots s'appelant les uns les autres, se retiennent plus facilement ; d'autre part, la variété des ces associations nous donne une grande liberté dans leur emploi, parce qu'elles offrent, non pas une, mais de nombreuses possibilités dans leur emploi ».

Si ces associations mentales *naturelles* sont, avec (chap. 79) : « l'intervention du sentiment, la principale cause de l'assimilation rapide de l'idiome maternel », elles sont surtout liées à ce qui nous intéresse directement ici (ibid.) : « la fixité plus ou moins variable des groupes de mots ». Pour Bally (ibid.) :

« La combinaison des mots entre eux varie d'aspects dans les limites de deux extrêmes ; 1) l'association [des différents mots d'un groupement] se désagrège aussitôt après sa formation et les mots qui la composaient recouvrent leur entière liberté de se grouper autrement ; 2) les mots, à force d'être employés ensemble pour l'expression d'une même idée, perdent toute autonomie, ne peuvent plus se séparer et n'ont de sens que par leur réunion.[...] Entre les deux extrêmes, il y a place pour une foule de cas intermédiaires qui ne se laissent ni classer ni préciser ».

Cette réflexion mentionnant le phénomène de la *fixité variable* en même temps que celui de l'existence d'une *foule de situations intermédiaires* entre la phrase (pour nous) *libre* et la *série* (également pour nous) *figée* manifeste que Bally a bien vu les principales caractéristiques linguistiques de ces *combinaisons de mots*. *Le traité* met en évidence ici, sans évidemment l'appeler ainsi, le phénomène de *scalarité* (ou de degrés divers de figement) qu'ont dégagé les études distributionalistes récentes, bien que le Genevois ne se place évidemment pas dans ce cadre syntaxique mais, selon les principes fondateurs de la *linguistique* particulière du *Traité*, il s'appuie sur les processus mémoriels du sujet parlant²⁷.

Cependant, dans la *foule des situations intermédiaires* -de degrés divers de figement- qu'il a donc à juste titre reconnues, Bally va tenter d'établir des frontières et de créer sa propre terminologie (vol. I, chap. 80) : « Les groupes consacrés par l'usage s'appellent *locutions phraséologiques* ; nous nommerons

mais elle suppose une variation d'unités discursives pour mettre en évidence la permanence des sens.

27 Voir la première citation ci-dessus, en 3.1.

séries celles où la cohésion des termes n'est que relative, et *unités* celle où elle est absolue ».

L'auteur dégage ainsi deux sous-catégories marquées, la première, par une *cohésion relative* et, la seconde, par une *cohésion absolue*. La cohésion -qui semble pour Bally de nature métalinguistique mais n'a pas été définie préalablement à ce stade de sa typologie- renvoie à une évaluation externe et subjective : l'*usage*²⁸. Dans la suite du développement, surtout à travers les exemples commentés, seront précisés d'abord le concept de *séries* -vues comme des associations aux éléments encore autonomes (proches de la notion de collocation²⁹ actuelle, catégorie aux unités 'préconstruites' et souvent peu homogènes du point de vue graphique, morphologique et sémantique)- et celui d'*unités phraséologiques*, dont les éléments sont, pour nous, contraints (proches de notre concept de série figée marquée par l'insubstituabilité et l'inséparabilité des unités qui la composent, par des comportements syntaxiques spécifiques et, parfois, par l'opacité sémantique).

3.2. La *série* est définie comme un (chap. 82, Vol. I) : « *groupement usuel dans lequel les éléments du groupe garde leur autonomie tout en laissant voir une affinité évidente qui les rapproche, de sorte que l'ensemble présente des contours arrêtés et donne l'impression du 'déjà vu'* ».

L'exemple type en est l'association fréquente adverbe + adjectif ('grièvement blessé'), ou encore : verbe + adverbe ('aimer éperdument' ou 'désirer ardemment'). Bally remarque avec totale pertinence que ces associations sont spécialement aptes à exprimer l'intensité et les analyse par opposition aux groupements libres : *chaleur solaire* par exemple est mis en contraste avec les associations fréquentes : *chaleur suffocante, étouffante, tropicale*, etc. Cependant, si *Le traité* souligne le caractère '*stéréotypé*' de ces associations, il n'arrive pas à dégager nettement la presque totale désémantisation, dans ce cas, des adjectifs *suffocant, étouffant, tropical*, expansions du nom, qui dénotent à peine plus que l'/intensité/. Par ailleurs, il ne rapproche pas dans un même exercice -son critère restant surtout morphologique (par souci didactique, sans doute)- des séries identiques du point de vue du sens mais non de la syntaxe (comme une *faim canine* / une *faim de loup* ou un *bruit infernal* / un *bruit d'enfer*, cf. vol. II, exercice 36, p. 44).

Pourtant, cette conception de la *série phraséologique* -les linguistes actuels le reconnaissant ou non- va dans le sens de la reconnaissance de la spécificité lexico-sémantique de certains groupements, que, par exemple, nous retrouverons théorisés dans la linguistique d'I. Mel'čuk (1984-1999) 'étiquetés' comme Fonction Lexicale (FL) et, dans le cas des exemples ci-dessus, de la FL Magn, c'est-à-dire une combinaison lexicale et sémantique fréquente de deux unités d'une langue, ayant comme constante le sens d'intensité. Rappelons

28 Au chapitre 84, nous noterons que cohésion et cohérence ('cohérent'), unités auxquelles l'analyse textuelle attribue des sens différents sont synonymes chez Bally.

29 Grossmann, F. & A. Tutin 2003, *Les collocations. Analyses et traitement* : Présentation « Certaines unités dans le lexique sont perçues comme des unités préconstruites, des suites préfabriquées, qu'elles soient complètement figées (type pomme de terre) ou semi-figées comme *fort comme un turc* ou *prêter attention*. Souvent appelées collocations, les expressions semi-figées constituent une problématique réelle en linguistique et en linguistique appliquée, distincte de celle des expressions figées davantage étudiées depuis quelques années.

que, selon I. Mel'čuk, concepteur de cette théorie linguistique Sens-Texte, une Fonction Lexicale (FL) est un outil conceptuel développé pour la description et la systématisation des relations sémantiques, spécialement des collocations entre des unités particulières d'une langue. Par exemple, pour le lexème Colère (Très forte émotion désagréable) la FL **Magn** a pour valeur : *forte, grande, terrible, épouvantable, sauvage, folle...* Pour les FL complexes de 'colère' : **PredMagn** : *ne plus connaître de bornes*, pour **Magntemp** : *constante*, pour **Antimagntemp** : *courte, passagère*, etc.

Dans ce domaine, Bally observera, encore à juste titre, ce à quoi la linguistique distributionnelle s'intéressera tout spécialement : les verbes supports (appelés *séries verbales* et que le Genevois définit comme *locutions qui périphrasent les verbes* -cette dénomination renvoyant, en principe, au sens, plus qu'à la construction en elle-même-). La notion de verbe support est, depuis la fin du XXe siècle, utilisée (cf. par exemple, M. Gross, 1981) pour un verbe (noté Vsup) qui a comme objet (direct ou indirect) un nom prédicatif (Npred) dénotant une éventualité, comme sujet un participant à cette éventualité (cf. par exemple *le train a /prend /perd de la vitesse*, où les trois verbes sont des Vsup relativement désémantisés, dans des phrases qui sont interprétables grâce au nom prédicatif *vitesse*). Les Vsup, définis comme "des semi-auxiliaires, vides de sens *cum grana salis*" furent aussi répertoriés dans le *Lexique Explicatif et Combinatoire du français contemporain* (I. Mel'čuk et al., 1995), et classés principalement sous les fonctions lexicales Oper1 et Oper2. Le travail de Bally dans le domaine de ce que l'on peut appeler également Vsup est quantitativement imposant. Cependant, si *Le Traité* réussit bien à offrir, entre autre, à ses apprenants un corpus de syntagmes de schéma (pour nous) : Vsup + prédicat nominal :

Adresser une demande à quelqu'un (demander)
Prendre note d'un nom (noter)
Se mettre à la poursuite d'un voleur (poursuivre),
Porter remède à un abus (remédier)
Mettre sa conduite en accord (accorder), etc.

seule la possibilité de substitution des locutions par un verbe *simple* (prédicatif, dans notre exemple, *demander, noter*, etc.) paraît importer à l'auteur, à l'encontre d'autres caractéristiques -combinatoires ou morphosyntaxiques- de ces dernières *associations* qui restent totalement absentes. Sans théorisation, nous sommes face à un exercice à fin essentiellement didactique. D'ailleurs, affirmation révélatrice, Bally reconnaît ne pas avoir trouvé de véritables instruments pour classer ces ensembles verbaux (chap. 85) : « Encore une fois, nos classifications n'ont rien de rigides ; c'est l'instinct qui doit guider la recherche ». Cet appel à l'*instinct* nous éloigne d'une linguistique marquée par la rigueur malgré des descriptions basées sur des observations novatrices. Bally se retrouve sans autre instrument que l'introspection linguistique qu'il met au service de l'enseignement de la langue.

3.3. Les *unités phraséologiques* sont définies du point de vue sémantique : en fonction de leur sens global (vol. I, chap.88) : « *Un groupe forme une unité lorsque les mots qui les composent perdent toute leur signification et que l'ensemble seul en a une* ». *L'oubli et l'incompréhension des mots isolés* de la part du sujet parlant sont la marque commune dans ces cas, due souvent à la présence de particularités soit lexico-sémantiques (archaïsmes de forme et de sens) soit syntaxiques ».

Les *unités phraséologiques* sont aussi caractérisées par divers *indices* qui, cependant, s'avèrent aussi ne pas toujours réussir à (vol. I, chap. 92, p. 77) : « apporter de certitude[s] absolue[s] » quant à la *portée* et au *degré de figement* -dirait-on en termes actuels- de ces ensembles. Pour cette raison « il faut se garder d[e] voir des 'recettes' absolues » quand on veut distinguer ce qui est une *unité phraséologique* d'une expression que ne le serait pas. Sous cette formulation peu 'technique' se retrouve bien évidemment la très juste intuition de la scalarité du figement (déjà mentionnée en 3.1.).

Soulignons que, sous le titre 'Indices de l'unité phraséologique', Bally s'avère relativement bref dans le vol. I, alors qu'il inclut au contraire dans le vol. II du *Traité*, de très nombreux exercices présentant indices 'extérieurs' et 'intérieurs' pour reconnaître cette *unité phraséologique*. D'abord, sont présentés des 'indices orthographiques'. Il s'agit, par exemple, d'ensembles de termes de catégories variées '*confondus dans l'écriture*' (vol. II, exercice 49). Ainsi apparaissent (dans cet exercice, vol. II, n° 49, p. 54-55), les termes comme *milieu, endroit, plafond, malaise, plupart, beaucoup, davantage, auparavant, cependant*. S'il est vrai que certains substantifs sont le résultat d'une *fusion* graphique entre deux unités, Bally ne signale pas qu'un phénomène d'une autre nature est intervenu : la *grammaticalisation* (changement de catégorie grammaticale déterminant un emploi et un sens nouveaux). En outre, la visée diachronique qu'on croyait exclue par Bally revient de la sorte sur la scène, même si c'est pour la rejeter. S'il affirme, toujours à juste titre, la nécessité de considérer (vol. I, chap. 100, p. 86) : « les locutions synthétiquement », avec ces exemples, il recontextualise dans sa propre *linguistique*, son travail d'observation de ces phénomènes, concluant que la méthode pour arriver dans ce domaine à un résultat satisfaisant suppose (ibid.) : « combattre l'instinct étymologique ».

La mention de cet « instinct étymologique » ne peut pas ne pas évoquer une autre conception, guère plus ancienne que celle de Bally. *La vie des mots* (1887) d'A. Darmesteter avait pour objectif de décrire *les lois intellectuelles* qui déterminaient les transformations des sens d'unités lexicales, la principale d'entre elles étant l'« oubli de la signification étymologique » (ou démotivation)³⁰. Ce que la langue ferait d'elle-même, par sa force interne, pour créer des sens nouveaux chez Darmesteter, correspondrait chez Bally à une obligation méthodologique pour interpréter comme il se doit les séries phraséologiques, sans prendre en compte isolément les unités. Cependant, la question se pose de savoir si cette défiance que recommande Bally face à *l'instinct étymologique*

³⁰ Cette démotivation est illustrée chez Darmesteter, on le sait, par des exemples du type : Carillon = étymologiquement groupe de quatre (cloches) ; Cahier = étymologiquement groupe de quatre choses (quatre feuillets); etc.

(vol. I, chap. 88 : « si fort qu'on ne saurait trop prendre de précautions »), parce qu'il mènerait à des interprétations erronées quant à la nature de l'*unité phraséologique*, s'adresse à l'apprenant de la langue française ou au linguiste qui 'observe' la langue.

Normalement dans ce contexte, Bally insiste sur la question de l'archaïsme (vol. I, p. 78-83), offrant, par exemple, des séries d'archaïsmes de sens', du type (vol. II, p. 62 : *Il est plus mort que vif, mettre en demeure de s'expliquer* (sic), *Il n'y a pas péril en la demeure*³¹). Si cette courte énumération de séries figées archaïques tend bien à montrer le caractère sémantiquement opaque de ces dernières, la classification des séries sous ce titre d'archaïsmes de sens', Bally attribue ce dernier caractère à une unité particulière de la série, ce qui revient finalement à adopter une optique analytique et non plus globale face aux dites séries, comme lui-même le recommandait. Ainsi le montre, entre autre, la consigne de l'exercice (vol. II, p. 63) : « *Délimiter les séries composées. Leur trouver des synonymes et dire quels sont les mots archaïques qui y figurent* ». Cependant, *Le traité* insistera sur le fait que ces archaïsmes ne peuvent être pris en compte, du point de vue du sens, hors d'un cadre plus large : 'vif' n'a son sens que dans la série : être plus mort que vif (vol. I, p. 82) : « Un archaïsme ne devient intelligible que par sa présence dans un groupe de mots ».

Toujours à propos de l'archaïsme dans les séries figées, sujet amplement traité dans le volume II, Bally présentera aussi des exercices plus directement liés à sa finalité générale : *délimiter* les unités phraséologiques. Ainsi, face à (vol. II, exercice 58, p. 63) : *Chercher noise à quelqu'un* ; l'entreprise est à vau-l'eau ; j'ai vu d'emblée ; etc., il tentera d'en faire distinguer, dans des phrases ou des syntagmes, la *portée* (pour nous), c'est-à-dire, la partie figée de la non figée -au fonctionnement *libre-*, comme nous l'avons vu à travers l'exemple ci-dessus (vol. II, p. 63, « Délimiter les séries composées »).

4. Conclusions

Pour clore cette relecture du *Traité de stylistique* de Ch. Bally, il nous semble pertinent d'insister, d'abord, sur le fait que les analyses des groupements figés ne peuvent être compris hors du cadre linguistique général dans lequel ils sont pris en compte. Dans la *linguistique* de Bally dégagée de ce *Traité de stylistique*, le but était de permettre de *délimiter* et d'*identifier* pour les classer, les *faits d'expression* liés à l'*affectivité*, opposés heuristiquement aux *faits de pensée impersonnels* par définition, dans lesquels le *moi* n'est pas impliqué. La tentative pour établir sur cette base une frontière entre deux classes de faits de langue s'appuie sur un critère qui, étant de nature non exclusivement linguistique -*psychologique*, excède ce domaine linguistique et, pensons-nous, ne permettra pas à Bally de tirer, du point de vue ni purement théorique ni méthodologique, toute la *substantifique moelle* d'observations faites à juste titre ainsi qu'originales en son temps.

31 Les termes en caractères gras sont soulignés par Bally.

Cependant, les *faits d'expression* qui ont été retenus par le Genevois constituent une entité sortant du cadre traditionnel grammatical et lexical : ils ne sont donc assimilables ni à des mots (unités de la grammaire et lexicologie traditionnelles) ni à des phrases (unités syntaxiques -qui seront celles du distributionnalisme, par exemple-) d'un corpus linguistique donné. Il est admis que c'est là la grande nouveauté du *Traité*.

Signalons pourtant que, malgré l'intérêt qu'il porte aux groupements phraséologiques -l'un des ensembles quantitativement et qualitativement significatifs d'une langue qu'il tentera de *délimiter* et d'*identifier*-, Bally se montrera encore tributaire de son temps, précisément dans son rejet explicite de la lexicologie dominante de son époque : son incitation constante (et pédagogique) à *lutter* contre ce qu'il appelle, sans surprise dans le contexte de la linguistique historique du début du XXe siècle, l'*instinct étymologique*, le prouvera de façon indirecte.

Dans ce paysage *linguistique* dessiné par *Le traité*, les caractéristiques des groupements figés observées par Bally sont majoritairement lexicales et, dans une moindre mesure, sémantiques, donc, elles aussi, en rapport avec ses options *linguistiques* initiales mais aussi et surtout avec sa visée didactique (comme le montrent les contenus du volume II). Rappelons que l'auteur genevois aura toujours présents à l'esprit les apprenants du français, ce qui finalement permet de mieux comprendre cette œuvre éminemment pédagogique.

Les linguistes actuels peuvent donc légitimement constater -sans évidemment en faire grief à l'auteur- que, du *Traité* est absente une base linguistique fiable pour discriminer la phrase et le syntagme libres face aux groupements figés. C'est la raison pour laquelle le travail de Bally sur ces groupements figés sort avec difficulté, malgré l'appareil *théorique* que nous avons évoqué, du genre 'lexicologie descriptive' avec son corpus riche dans le volume II mais ses classifications dans le volume I (de notre point de vue) qui resteront finalement sans postérité³². En effet, les chercheurs de la fin du XXe siècle (I. Mel'čuk ou M. Gross, entre autres), reprenant la même question, feront table rase des apports du *Traité*.

Bibliographie

- Amacker, R. 1991. « Charles Bally (1865-1947) et la Stylistique » in *La Grammaire française entre comparatisme et structuralisme 1870-1960* (Ed. Hélène Huot) Paris : A. Colin, 115-147
- Arnaud, A., Claude Lancelot ([1660] 1980). *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal Slatkine* Reprints: Genève. [1754 avec des Remarques de Duclos, suivi de la Logique 1662 La logique ou l'art de penser, Contenant, outre les règles communes, plusieurs observations communes propres à former le jugement Paris: Jean Guignart].
- Auroux, S. 1994. *La révolution technologique de la grammatisation*. Liège : Mardaga.
- Beauzée, 1757. Article *Grammaire*, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts et des métiers*, vol. 7, p. 846.
- Benson, M., Benson, E., Ilson, R. 1986. *The BBI Combinatory Dictionary of English. A Guide to Word Combinations*, Amsterdam/ Philadelphia: John Benjamins.
- Bosque, I. (dir.). 2006. *Diccionario combinatorio práctico del español contemporáneo* Madrid.

32 Si nous excluons des ouvrages de divulgation du genre de celui de P. Guiraud 1973.

- Buridant, C. 2007. « Historische Phraseologie des Französischen » Phraseologie/Phraseology, Burger, H. & Al. Teilband 2/Volume 2 de Gruyter, Berlin/New York, 1106-1125.
- Chiss, J. L. 1995. « A partir de Bally et de Brunot : la langue française, les savants et les pédagogues » *Histoire. Epistémologie. Langage*. (Eds. : J.L : Chiss & D. Coste) T. XVII, fasc. I *Théories des langues et Enseignement / apprentissage des langues, fin du XIXe siècle, début du XXe siècle*, 19-40.
- Chiss, J-L., Puech C. 1995. « Charles Bally. La stylistique comme discipline et comme enjeu » *Les enjeux de la stylistique*. 118, p. 97-108.
- Darmesteter, A. [1887]1979. *La Vie des mots étudiée dans leurs significations* (rééd.) : Paris : éditions Champ libre.
- Durrer, S. 1998. *La linguistique de Charles Bally* Genève : Delachaux & Niestlé.
- Gross, G. 1996. *Les expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*. Paris : Ophrys.
- Gross, M. 1981. « Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique ». *Langages*, 63, p. 7-52.
- Gross, M. 1982. « Une classification des phrases figées du français *Revue québécoise de linguistique*, 11 (2), p.151-185.
- Grossmann, F., Tutin, A. 2003. *Les collocations : analyse et traitement*. Amsterdam: De Werelt.
- Guiraud, P. 1973. *Les locutions françaises*. Paris : PUF, Coll. Que sais-je ?.
- Huot, H. 1991 *La grammaire française entre Comparatisme et structuralisme 1870-1960*. Paris : A. Colin.
- Jespersen, O. [1924] 1971. *La philosophie de la grammaire*. Paris : Les Editions de Minuit (trad. française d'Anne-Marie Léonard).
- Le Fur, D. (dir.). 2007. *Dictionnaire des combinaisons de mots*. Paris: Le Robert.
- Lépinette, B. 2001. *El francés y el español en contraste y en contacto (siglos XV-XVIII)*. *Estudios de Historiografía lingüística. Lexicografía. Gramática. Traducción*. Valencia : Universitat.
- Lépinette, B. 2011. « La difficile émergence de la notion de figement dans l'histoire de la grammaire (XVIe-XVIIIe siècles) » (Eds.). Anscombre / Mejri *Le figement linguistique. La parole entravée*. Paris : Honoré Champion, 317-338.
- Lépinette, B., Pinilla, J. 2012. « Changements et continuités dans le traitement du proverbe dans les dictionnaires du XVIIe siècle » (Ed.). J. C. Anscombre. *La parole exemplaire*. Paris : A. Colin, p.328-344.
- Lépinette, B., De Miguel, J. C. 1995. «Las Osservazioni della lingua castigliana de Giovanni Miranda (1566) y la Grammaire espagnole expliquée en françois de Cesar Oudin (1597): apuntes fraseológicos». *Actas del I Congreso de Historia de la Lengua española en América y España*. (Eds. M^a T. Echenique, M. Aleza y M^a José Martínez) Valencia: Universitat y Tirant Lo Blanch, 345-357.
- Oudin, C. 1607. *Tesoro de las dos lenguas [...] Thresor des deux langues [...]*. Paris: Marc Orry.
- Mel'čuk, I. et al. (1984-1999) : *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexico-sémantiques I-IV*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Mel'čuk, I., Clas A., Polguère, A. 1995. *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Mel'čuk, I., Polguère A. 2007. *Lexique actif du français. L'apprentissage du vocabulaire fondé sur 20 000 dérivations sémantiques et collocations du français*. Collection « Champs linguistiques ». Louvain-la-Neuve: De Boeck Duculot.
- Mel'čuk, I. 2004. « Verbes supports sans peine ». *Linguisticae Investigationes*, 27: 2, p.203-217.
- Polguère, A. 2003. *Lexicologie et sémantique lexicale*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Rey, A. 1973. « La phraséologie et son image dans les dictionnaires de l'Âge classique » *Mélanges de linguistique française, de philologie et de littérature médiévales offerts à Paul Imbs* Strasbourg : Centre de Philologie et de Littérature romanes de l'Université de Strasbourg.
- Savatovzky, D. 2006. « Bally ou la stratégie du coucou, (stylistique, transmission et acquisition) » in : *Historicité des Débats* (Ed.: J. L. Chiss), p. 215-232.
- Saussure, F. de. 1916. *Cours de linguistique générale, publié par Charles Bally, Albert Sechehaye avec la collaboration d'Albert Riedlinger*. Paris : Payot.